

Informations de base	
2013/2034(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
68e session de l'Assemblée générale des Nations unies. Recommandation à l'intention du Conseil Subject 6.40.13 Relations dans le cadre/avec les organisations internationales: ONU, OSCE, OCDE, Conseil de l'Europe, BERD	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	LAMBSDORFF Alexander Graf (ALDE)	19/02/2013
		Rapporteur(e) fictif/fictive PREDA Cristian Dan (PPE) MUÑIZ DE URQUIZA María (S&D) TANNOCK Timothy Charles Ayrton (ECR) SCHOLZ Helmut (GUE/NGL)	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	DEVE Développement	LISEK Krzysztof (PPE)	19/02/2013

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
18/04/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
30/05/2013	Vote en commission		
05/06/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0202/2013	Résumé
11/06/2013	Décision du Parlement	T7-0234/2013	Résumé
11/06/2013	Résultat du vote au parlement		
11/06/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2034(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 134o-p3
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/7/12095

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE506.222	15/03/2013	
Amendements déposés en commission		PE508.288	29/04/2013	
Avis de la commission	DEVE	PE506.203	30/04/2013	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0202/2013	05/06/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0234/2013	11/06/2013	Résumé

68e session de l'Assemblée générale des Nations unies. Recommandation à l'intention du Conseil

2013/2034(INI) - 05/06/2013 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté à l'unanimité le rapport d'initiative d'Alexander Graf LAMBSDORFF (ADLE, DE) contenant une proposition de recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur la 68e session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Rappelant le fait que la mondialisation et le morcellement des politiques mondiales ont tendance à créer de nouvelles complexités dans les relations internationales, les députés adressent au Conseil les recommandations suivantes :

L'UE en tant qu'acteur mondial : les députés demandent que l'on garantisse la **cohérence et la visibilité permanentes de l'UE en tant qu'acteur mondial au sein de l'ONU**. À cet effet, ils demandent que l'on renforce la capacité de l'Union à mener des actions coordonnées rapides et complètes sur la scène internationale.

L'UE et la gouvernance mondiale : les députés demandent que l'on renforce la coopération avec les partenaires afin de faire de l'ONU **une organisation plus efficace et plus cohérente pour le XXIe siècle**. Ils encouragent une **réforme complète et consensuelle du Conseil de sécurité des Nations unies** et attendent une proposition concrète sur la manière d'obtenir, comme objectif central à long terme de l'Union, **un siège commun pour l'UE au sein d'un Conseil de sécurité élargi**. Une fois de plus, ils demandent que l'on élabore une position commune des États membres à cette fin.

Paix et sécurité : les députés demandent que l'on promeuve l'intégration d'une perspective de consolidation de la paix dans les opérations de maintien de la paix et que l'on resserre la coordination entre les opérations de maintien de la paix et les acteurs du développement et les équipes de pays des Nations unies. Des coopérations sont également souhaitées avec d'autres organisations régionales comme l'OTAN, l'OSCE, l'ANASE, la Ligue arabe, etc. pour la prévention des conflits. D'une manière générale, les députés demandent que l'on fasse de la **«responsabilité de protéger»** une nouvelle norme du droit international, dans le plein respect du droit humanitaire international et des recommandations du Parlement européen.

Parallèlement, les députés appellent toutes les parties à un conflit armé, les acteurs étatiques et non étatiques participant directement ou indirectement à un conflit armé, à respecter pleinement leurs obligations en matière de droit international. Ils évoquent dans la foulée **la question de la Syrie** et appellent les partenaires multilatéraux et bilatéraux à exercer une pression plus forte et plus efficace en vue de mettre un terme immédiat aux violences dans ce pays. Ils en appellent aux États-Unis, à la Turquie et à la Ligue des États arabes pour faire pression sur le gouvernement syrien et sur toutes les parties impliquées dans la crise.

De même, ils en appellent à une **solution politique au conflit au Mali** et encouragent une transition démocratique par la consolidation des institutions de transition, en encourageant- y compris par la médiation- le dialogue national inclusif et la réconciliation.

Droits de l'homme, démocratie et état de droit : les députés demandent un renforcement des efforts internationaux afin de garantir que tous les droits de l'homme reconnus par des conventions de l'ONU soient jugés **universels, indissociables, interdépendants et intimement liés** et que leur respect soit effectif. Ils s'opposent aux tentatives visant à affaiblir le droit humanitaire dans la lutte contre le terrorisme et appellent à l'intégration des droits de l'homme, y compris des libertés numériques, dans tous les travaux de l'ONU. Les députés font ensuite la liste des droits humains qu'il convient de respecter et évoquent en particulier la liberté de la presse et des médias, le respect de la CPI, la lutte contre la corruption et le respect de la société civile.

Développement durable : les députés demandent une fois encore que l'on renforce la cohérence des politiques pour le développement et que l'on renforce la lutte contre la pauvreté. Des recommandations spécifiques sont réclamées pour lutter contre les crises alimentaires à répétition qui affectent la région du Sahel et la Corne d'Afrique. Ils demandent encore : i) le respect de l'engagement international de consacrer 0,7% des revenus nationaux brut des États membres à l'aide au développement; ii) la promotion de l'accès de tous à l'eau ainsi qu'à des services énergétiques peu coûteux et durables ; iii) un programme ambitieux d'ODD pour l'après-2015.

Ils demandent enfin le renforcement de la coopération mondiale entre les parlements pour renforcer la gouvernance mondiale et l'amélioration du suivi des recommandations adoptées par le Parlement européen, notamment en invitant le Service européen d'action extérieure à faire rapport chaque année au Parlement sur l'Assemblée générale.

68e session de l'Assemblée générale des Nations unies. Recommandation à l'intention du Conseil

2013/2034(INI) - 11/06/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution contenant une recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur la 68e session de l'Assemblée générale des Nations unies. La résolution a été adoptée **sans vote** conformément à l'article 97, par. 4, du règlement intérieur du Parlement européen.

Le Parlement rappelle que les Nations unies se trouvent au cœur de la gouvernance mondiale et qu'un partenariat UE-ONU solide et stable constitue une base importante et une contribution pour les travaux accomplis par l'ONU sous les trois piliers que sont la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement. À cet égard, l'UE doit assumer sa responsabilité dans la résolution commune des difficultés au niveau mondial. Toutefois, la mondialisation et le morcellement des politiques mondiales ont tendance à créer de nouvelles complexités dans les relations internationales.

En conséquence, le Parlement adresse au Conseil les recommandations suivantes :

- **L'UE en tant qu'acteur mondial** : le Parlement demande que l'on garantisse la **cohérence et la visibilité permanentes de l'UE en tant qu'acteur mondial au sein de l'ONU**. À cet effet, il demande que l'on renforce la capacité de l'Union à mener des actions coordonnées rapides et complètes sur la scène internationale.

- **L'UE et la gouvernance mondiale** : le Parlement demande que l'on renforce la coopération avec les partenaires afin de faire de l'ONU **une organisation plus efficace et plus cohérente pour le XXI^e siècle**. Il encourage une **réforme complète et consensuelle du Conseil de sécurité des Nations unies** et attend une proposition concrète sur la manière d'obtenir, comme objectif central à long terme de l'Union, **un siège commun pour l'UE au sein d'un Conseil de sécurité élargi**. Une fois de plus, il demande que l'on élabore une position commune des États membres à cette fin.

- **Paix et sécurité** : le Parlement demande que l'on promeuve l'intégration d'une perspective de consolidation de la paix dans les opérations de maintien de la paix et que l'on resserre la coordination entre les opérations de maintien de la paix et les acteurs du développement et les équipes de pays des Nations unies. Des coopérations sont également souhaitées avec d'autres organisations régionales comme l'OTAN, l'OSCE, l'ANASE, la Ligue arabe, etc. pour la prévention des conflits. D'une manière générale, le Parlement demande que l'on fasse pression sur le gouvernement syrien et sur toutes les parties impliquées dans la crise afin qu'ils autorisent la fourniture rapide d'une aide humanitaire et de services publics de base ainsi que le plein accès aux organisations humanitaires, et ce, de toute urgence.

Parallèlement, le Parlement appelle toutes les parties à un conflit armé, les acteurs étatiques et non étatiques participant directement ou indirectement à un conflit armé, à respecter pleinement leurs obligations en matière de droit international. Il évoque dans la foulée **la question de la Syrie** et appelle les partenaires multilatéraux et bilatéraux à exercer une pression plus forte et plus efficace en vue de mettre un terme immédiat aux violences dans ce pays. Il en appelle aux États-Unis, à la Turquie et à la Ligue des États arabes pour faire pression sur le gouvernement syrien et sur toutes les parties impliquées dans la crise. Il demande notamment que l'on fasse pression sur le gouvernement syrien et sur toutes les parties impliquées dans la crise afin qu'ils autorisent la fourniture rapide d'une aide humanitaire et de services publics de base ainsi que le plein accès aux organisations humanitaires, et ce, de toute urgence.

De même, il en appelle à une **solution politique au conflit au Mali** et encourage une transition démocratique par la consolidation des institutions de transition, en encourageant- y compris par la médiation- le dialogue national inclusif et la réconciliation.

- **Droits de l'homme, démocratie et état de droit** : le Parlement demande un renforcement des efforts internationaux afin de garantir que tous les droits de l'homme reconnus par des conventions de l'ONU soient jugés **universels, indissociables, interdépendants et intimement liés** et que leur respect soit effectif. Il s'oppose aux tentatives visant à affaiblir le droit humanitaire dans la lutte contre le terrorisme et appelle à l'intégration des droits de l'homme, y compris des libertés numériques, dans tous les travaux de l'ONU. Le Parlement fait ensuite la liste des droits humains qu'il convient de respecter et évoque en particulier la liberté de la presse et des médias, le respect de la CPI, la lutte contre la corruption et le respect de la société civile.

- **Développement durable** : le Parlement demande une fois encore que l'on renforce la cohérence des politiques pour le développement et que l'on renforce la lutte contre la pauvreté. Des recommandations spécifiques sont réclamées pour lutter contre les crises alimentaires à répétition qui affectent la région du Sahel et la Corne de Afrique. Il demande encore : i) le respect de l'engagement international de consacrer 0,7% des revenus nationaux brut des États membres à l'aide au développement; ii) la promotion de l'accès de tous à l'eau ainsi qu'à des services énergétiques peu coûteux et durables ; iii) un programme ambitieux d'OMD pour l'après-2015.

Il demande enfin le renforcement de la coopération mondiale entre les parlements pour renforcer la gouvernance mondiale et l'amélioration du suivi des recommandations adoptées par le Parlement européen, notamment en invitant le Service européen d'action extérieure à lui faire rapport chaque année sur l'Assemblée générale des Nations Unies.